

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du 17 septembre 2025
Convocation du 11 septembre 2025

Date d’Affichage :
18 septembre 2025

Nbre de Conseillers

en exercice : 33

Nbre de présents : 22

Nbre d’excusés avec pouvoir : ... 8

Nbre d’excusés sans pouvoir : ... 1

Nbre d’absents : 2

Nombre de votants : 30

Etaient présents : MM. Christophe DORÉ, Philippe BEAUFILS, Mme Marie-Jeanne DEMOL, M. Ludovic HÉBERT, Mme Linda HOCDE, M. Raphaël GRIEU, Mme Charlie GOUDAL-MANOURY, M. François BOMBEREAU, Mme Ghislaine FERCOQ, MM. Jean-Claude LEPIILLER, Raymond VIARD, Mmes Josiane BOBÉE, Dominique COUBRAY, M. Sylvain LE SAUX, Mme Christine RASTELLI, M. Jean-Yves HÉDOU, Mmes Isabelle GERVAIS, Karine MOUSSA, MM. Jean-Marc ORAIN, Michaël CAVELIER, MM. Rachid CHEBLI, François PAIN

Excusés avec pouvoir : MM. Dominique METOT, Éric LESUEUR, Mmes Sylvie DEVAUX, Suzanne LE TUAL Lynda BENARD, MM. Tony DENOYERS, Julien LAPERT, David RIBEIRO

- M. METOT avait donné procuration à M. DORÉ
- M. LESUEUR avait donné procuration à Mme GERVAIS
- Mme DEVAUX avait donné procuration à Mme DEMOL
- Mme LE TUAL avait donné procuration à Mme HOCDE
- Mme BÉNARD avait donné procuration à Mme FERCOQ
- M. DENOYERS avait donné procuration à M. HÉDOU
- M. LAPERT avait donné procuration à Mme BOBÉE
- M. RIBEIRO avait donné procuration à M. LEPIILLER

Excusé sans pouvoir : M. Nicolas MERLIER

Absents : M. Johnny ALEXANDRE et Mme Marina ROUSSEL

AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) MODIFICATIONS 2025

BUDGET PRINCIPAL

Monsieur François BOMBEREAU donne lecture de son rapport.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles R2311-9 et L2311-3,

VU l’instruction budgétaire et comptable M57,

L’annualité budgétaire est un des principes des finances publiques. Pour engager des dépenses d’investissement ou de fonctionnement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la commune doit inscrire la totalité de ces dépenses dès la première année puis avoir recours aux reports de crédits.

.../...

La procédure des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Celle-ci vise à planifier la mise en œuvre de dépenses d'investissement sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement. Elle permet à la commune de ne pas faire supporter sur son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice. Elle se décompose ainsi :

- De l'autorisation de programme (AP) : elle couvre la totalité des dépenses d'investissement du programme : études, maîtrise d'œuvre, acquisitions mobilières et immobilières, travaux, etc.
- Des crédits de paiements (CP) : il détermine le montant des inscriptions budgétaires pour l'exercice concerné.

Pour la section de fonctionnement, la procédure à employer est identique que celle en investissement mise à part qu'elle s'intitule Autorisation d'Engagement et Crédits de Paiement (AE/CP)

CONSIDERANT l'évolution des opérations pluriannuelles en cours, il est nécessaire de modifier les programmes suivants :

Situation actuelle :

Libellé du programme	Montant de l'AP	Montant des CP			
		Réalisé antérieur à 2025	2025	2026	2027 et suivants
2023004 – Friche de la fonderie du Val Ricard - Dépenses	1 060 000,00 €	0,00 €	200 000,00 €	145 000,00 €	715 000,00 €
2023004 – Friche de la fonderie du Val Ricard – Recettes	80 000,00 €	0,00 €	80 000,00 €		
2024001 – Travaux de rénovation de l'école Claude Chapelle	750 000,00 €	0,00 €	700 000,00 €	50 000,00 €	

Modifiée ainsi :

Libellé du programme	Montant de l'AP	Montant des CP			
		Réalisé antérieur à 2025	2025	2026	2027 et suivants
2023004 – Friche de la fonderie du Val Ricard - Dépenses	1 200 000,00 €	0,00 €	150 000,00 €	250 000,00 €	800 000,00 €
2023004 – Friche de la fonderie du Val Ricard – Recettes	143 750,00 €	0,00 €	48 750,00 €	95 000,00 €	
2024001 – Travaux de rénovation de l'école Claude Chapelle	900 000,00 €	0,00 €	300 000,00 €	600 000,00 €	

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la modification des Autorisations de Programme ainsi que de leurs Crédits de Paiement ci-dessus.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE PAR :

POUR : 29 (Elus de la Majorité, MM ORAIN, CAVELIER et PAIN, élus de la Minorité)

ABSTENTION : 1 (M. CHEBLI, élu de la Minorité)

Fait et délibéré en l'Hôtel de Ville de BOLBEC, les jour, mois et an susdits./.

Pour extrait conforme,
(Suivent les signatures)
Le Maire,

Christophe DORÉ